

L'ordre du temple (Templier)

Article paru dans le bimensuelle, « l'homme et le sacré », juin-juillet 2006, p.19 - 39.

Date de création

Guillaume de Tyr date la création de l'ordre du temple en 1118, mais lui-même est postérieur à la naissance de l'ordre (il serait né en 1130 et devenu archevêque de Tyr en 1175, ses écrits ne sont donc pas un témoignage direct). Les historiens contemporains datent la création de l'ordre en 1119 ou 1120.

Le chevalier Hugues de Payns

Ce chevalier d'origine Champenoise, seigneur de Montigny, appartient à la moyenne aristocratie. Il est très lié à la famille du comte de champagne. Celui-ci rejoindra l'ordre en 1126.

Il est parti une première fois en Orient, accompagnant Hugues de Champagne, en 1104, et y retourne pour une certaine période en 1114. C'est à cette date qu'il commence à préciser l'idée d'une militia Christi (milice chrétienne). Pour la rémission de leur péchés, le patriarche de Jérusalem leur confie la mission de garder les chemins contre les brigands afin d'assurer la sécurité des pèlerins. Comme les moines, ils prononcent les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance. Dans les neuf premières années, ils sont peu nombreux, neuf ou une trentaine selon les chroniqueurs. Leur faiblesse numérique impose la nécessité de recruter en Occident.

La tournée d'Hugues de Payns

Il part avec quelques compagnons en 1127 en se donnant aussi pour mission de faire reconnaître l'ordre et de se doter d'une règle. Celle-ci sera élaborée au concile de Troyes au début 1129. Cette tournée de propagande a aussi pour objectif de collecter des aumônes.

Hugues commence son périple en Champagne, puis se rend en Anjou et dans le Maine. Le comte Foulques d'Anjou, à qui il vient proposer la couronne de Jérusalem (Baudouin II étant mort sans héritier mâle, sa fille doit hériter de ses droits et il lui propose sa main) accepte de le suivre et prend la croix le jour de l'ascension 1128.

Hugues va ensuite en Poitou, puis en Normandie. Il y rencontre Henri Ier, roi d'Angleterre, qui l'accueille favorablement puis se rend en Angleterre et en Ecosse. Il recrute et reçoit des dons en or et en argent.

D'autres templiers ont parcouru, avec le même succès, la Flandre, le sud de la France et la péninsule ibérique.

Une propagande réussie

Le comte Foulques d'Anjou débarque à Acre avec Hugues de Payns et ses nouvelles recrues dans l'été 1129.

Les frères d'Orient sont rassérénés et renforcés. De nombreuses maisons du Temple ont été créées en Occident. Si les donations, ne serait-ce que des premiers templiers eux-mêmes, avaient commencé avant, désormais, c'est une avalanche de dons qui se déverse sur le Temple surtout en Languedoc, en Provence et dans la péninsule ibérique. En Espagne, le comte de Barcelone donne son château de Granana et entre dans l'Ordre. Plus spectaculaire encore est le don du roi d'Aragon et de Navarre, Alphonse 1er le batailleur, qui, n'ayant pas d'héritiers, fait don dans son testament de ses royaumes aux trois ordres de Terre saint : le Temple, l'Hôpital et le Saint Sépulcre. Les ordres, sagement, refusent ce cadeau empoisonné. Les ordres monnaient quand même leur renonciation et leur participation à la reconquista espagnole : ce sera le cinquième des terres conquises avec l'aide des ordres.

L'Ordre s'implante aussi en Italie et dans l'empire germanique

L'organisation : maisons d'Orient et d'Occident

Les donations

Les chevaliers qui entrent au Temple, donnent tout ou partie de leurs biens à l'ordre.

Les rois, comtes et ducs font des donations importantes, les fidèles aussi.

On donne pour le salut de son âme et celle de ses proches ou pour soutenir l'effort de croisade. On donne aussi pour la protection des pèlerins en Terre sainte.

On donne de tout ou presque : domaines, château, fiefs, seigneuries haute, moyenne et basse justice, maisons, cens, usages, églises, droits et profits, mais aussi des sommes d'argent (parfois 5 ou 6 sous !), un cheval, des chemises, des braies, des armes, des rentes, des serfs etc.

En Espagne, les donations royales sont liées à la reconquête (1/5 des terres).

L'aménagement du patrimoine

Afin de créer des ensembles cohérents, les templiers procèdent à des ventes, achats, échanges.

Parfois cela donne lieu à des pressions et même à des violences de la part des templiers. Ils font preuve d'une certaine âpreté au gain.

À leur décharge, il faut dire que le mouvement des donations s'affaiblit au XIIIe siècle alors que les besoins en Orient ne diminuent pas.

Les revenus du Temple

Même si les inventaires faits lors de leur arrestation n'ont révélé aucun luxe ostentatoire, les templiers sont riches. De plus, leur richesse est visible car mobile (transport d'hommes, de chevaux, de vivres, d'armes et d'argent).

La nécessité de financer la guerre sainte oblige les templiers d'Occident à dégager du profit (un tiers des revenus, le *responsio* devait être donné à la maison d'Orient).

Ils ont donc un souci de rentabilité et produisent les cultures qui rendent le mieux, en fonction de la spécificité de la région.

Les moyens d'exploitation

Les templiers privilégient les exploitations en faire-valoir direct, afin de contrôler la production de leurs domaines. Ils ont un personnel permanent ainsi que des corvéables et des salariés. En Espagne, des esclaves maures travaillent sur leurs terres.

Ils mettent en valeur les terres en friches, les déserts et utilisent l'irrigation.

Défense du patrimoine

Les conflits concernant le droit de propriété sont nombreux depuis le début de l'histoire du Temple car, pour les donations, l'accord du lignage est nécessaire.

L'affermissement du pouvoir royal dans la deuxième moitié du XIII^e siècle entraînera la remise en cause de certains privilèges, notamment l'exemption des taxes royales.

Le Temple perçoit des redevances sur les hommes de sa seigneurie, les juges, il a des vassaux. L'ordre acquiert des droits sur les foires et les marchés... tout cela entraîne des conflits, que l'enchevêtrement des droits et des terres, propre au Moyen-Âge, accentue encore. Beaucoup de ces conflits donnent lieu à des procès.

Les commanderies d'Occident

Une commanderie, sorte de circonscription, est constituée lorsqu'elle peut subvenir aux besoins internes et dégager un excédent pour la Terre Sainte. Elle doit aussi attirer les vocations.

Ce sont souvent de grosses exploitations agricoles, parfois fortifiées mais pas toujours. Elles sont des refuges comme les seigneuries laïques de cette époque. Dans la péninsule ibérique, ce sont de véritables forteresses, ainsi qu'en Terre Sainte.

Leur nombre est évalué à 2 ou 3000 dont 1170 pour l'équivalent du territoire français actuel. Le réseau est assez serré, en particulier sur les chemins de pèlerinage. En Terre Sainte, le quadrillage est à une journée de marche de chaque commanderie.

Le précepteur est un administrateur des biens. Il est parfois assisté d'un lieutenant, d'un cellérier (qui est parfois un laïc). Il n'y reste pas longtemps, la rotation est rapide dans les différents postes dirigeants.

Il y a aussi quelques frères chevaliers, davantage de sergent, des chapelains et un personnel salarié, serfs ou esclaves.

Les églises des templiers

Toutes les commanderies disposent d'une chapelle desservie par les frères chapelains. Ces lieux sont parfois ouverts au voisinage ce qui déplaît fortement aux curés de paroisse.

La vie dans les commanderies

Le précepteur, ou commandeur, veille au respect de la règle. L'ascèse (discipline volontaire du corps et de l'esprit) du templier, étant donné ses activités, est limitée. Il doit garder sa vigueur et sa santé pour le combat. Le templier prend 2 repas par jours, 1 pendant les jeûnes. Il mange de la viande 3 fois par semaine. Les repas sont pris en silence, comme dans les monastères, en écoutant des textes sacrés. Le templier porte des vêtements adaptés et confortables bien que simples.

L'oisiveté est à éviter. Le templier prend soin de ses chevaux et de ses armes. L'entraînement aux armes est peu connu en Occident mais, en Orient, des déplacements, sorte de "manœuvres" ont lieu aux périodes creuses.

Le service divin est accompli scrupuleusement sauf pendant les campagnes militaires.

Les templiers doivent pratiquer l'aumône, la charité et l'hospitalité.

Justice de la maison

Les chapitres ont lieu une fois par an dans les provinces et une fois par semaine dans chaque commanderie. Ils doivent permettre de résoudre les problèmes de l'ordre notamment disciplinaire (faute commise par les frères, manquement à la Règle). Pour des fautes très graves, le templier est jugé en Terre Sainte par les grands dignitaires de l'ordre.

Les frères devaient confesser leurs fautes au chapitre. Après délibération, celui-ci délivrait une

sentence ou "esgard" le secret est de mise pour les délibérations, mais les sanctions peuvent être rendues publiques. Ensuite vient le temps du pardon. Mais ce n'est pas une absolution des péchés par le prêtre (confusion que feront de nombreux templiers et qui leur sera reprochée lors de leur procès).

Les cas les plus fréquents traités par la justice des templiers sont des cas de violences physiques ou verbales.

Les fautes très graves sont punies par la perte de la maison (expulsion de l'ordre), de la perte de l'habit (expulsion temporaire d'un an et un jour) ou de la perte de l'habit sauf Dieu (même peine avec sursis). Les fautes moins graves sont punies par des travaux pénibles avec les esclaves et les domestiques, ou par d'autre punition : manger par terre, jeûner certains jours de la semaine, être au pain et à l'eau pendant un jour. Pour une sanction lourde, le Pape peut intervenir puisque les templiers sont directement placés sous son autorité.

La sainte milice en Orient

La "maison chèvétaine" se trouvait à l'est de Jérusalem, dans le quartier de la Moria, lieu sacré de l'islam où se dresse la Coupole du Rocher, ainsi que la mosquée al-Aqsa, construite près du Saint Sépulcre, qui devinrent résidence royale sous Baudouin Ier. En 1120, Baudouin II remet al-Aqsa à Hugues de Payns (assimilé au temple de Salomon dont les restes subsistent). Ils réaménagent ce lieu en créant dortoir, cuisine, écuries... la Coupole du Rocher devient leur église. Elle est consacrée en 1142. De 1136-37 à 1149, le nouveau grand maître Robert de Craon, apparenté à la famille capétienne, organise l'ordre. En 1139, le pape, par une bulle, confirme les privilèges accordés à l'ordre et les place sous son autorité.

La Règle

En 1140, Robert de Craon fait adapter la règle en français. La règle à d'abord été non écrite (pauvreté, chasteté, obéissance), à travers les vœux reçus par le patriarche à Jérusalem. Puis la Règle est établie en latin au concile de Troyes en 1129. Les repas doivent être pris en commun, le vêtement est identique pour tous (manteau blanc des chevaliers, robe brune des sergents) et sans ornements, la chasse, en tant que plaisir, est interdite, les obligations religieuses précisées, les fêtes célébrées etc. l'entrée dans l'ordre des enfants (ou oblature) est proscrite, le Temple a besoin de combattant. Chaque maison importante en conservait un manuscrit. La Règle des templiers a influencé celle des autres ordres militaires (hospitalier, teutonique).

Les symboles

En dehors de la cotte de maille, des hauberts et du casque, la partie symbolique du vêtement était la "blanche chlamyde" adapté au climat et symbole de chasteté. Ce manteau, remis au templier lors de son entrée dans l'ordre, symbolise aussi la pauvreté en raison de la simplicité de sa matière (drap écru).

La croix figure sur le manteau à partir du pape Eugène III, en 1147. La croix symbolise la croisade permanente. Elle est rouge comme le sang du christ.

Le sceau du temple représente une coupole surmontant un édifice rond à colonnes qui symbolise le Saint Sépulcre. Sur l'autre face, deux cavaliers montent le même cheval avec la légende "sceau des chevaliers du Christ" qui a donné lieu à plusieurs interprétations. On peut éliminer la représentation de la pauvreté : même si les chevaliers étaient pauvres, ils avaient tous un ou plusieurs chevaux. Peut-être représente-t-il les deux fondateurs de l'ordre, ou la bonne entente des frères.

La bannière est baucéant ou baucéant c'est-à-dire mi-partie noire (force et courage) et blanc (pureté, chasteté) et devait toujours être visible pendant les combats.

Les privilèges

Les templiers ne dépendent que du pape. Seul le pape peut les excommunier. Le grand maître est élu par les frères seuls.

Ils sont exemptés des dîmes (impôt pour le clergé). Seul Cîteaux possédait ce privilège. Ils sont également exemptés des décimes et annates (impôt pour la papauté).

Les chapelains de l'ordre peuvent dire la messe dans les régions frappées d'interdit.

L'ordre a ses propres chapelains, ses propres églises et ses propres cimetières.

Tous ces privilèges créent des conflits avec les séculiers, surtout en Terre Sainte.